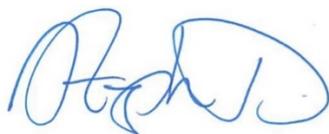


## AVIS PUBLIC

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, qu'il y aura présentation et adoption des états financiers consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Laurier-Station, qui se tiendra le 8 juillet 2024, à 19h, à la salle La Chapelle, située au 364, rue Saint-Joseph, à Laurier-Station.

Donné à Laurier-Station,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024



Stéphane Dion  
Directeur général, greffier-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant de Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2024



Stéphane Dion  
Directeur général, greffier-trésorier